

Pour tout renseignement : 09 69 36 35 34
(appel non surtaxé)

CONDITIONS PARTICULIERES Vente à distance

OBJET

Cette offre s'applique dans le cas d'un branchement seul ou avec extension de réseau inférieure à 35 mètres, pour un logement avec un usage chauffage au gaz naturel.

Le raccordement comprend la réalisation des travaux en domaine public depuis le réseau de GRDF jusqu'au coffret de comptage¹ situé en limite de propriété, ainsi que la fourniture et la pose du coffret de comptage. L'installation intérieure liée à vos équipements gaz naturel ainsi que la liaison, en domaine privé, entre le coffret de comptage et ces équipements restent à votre charge.

DETAIL DES PRESTATIONS²

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Branchement gaz avec usage chauffage	1,0	355,79	355,79	10,00%	35,58	391,37
Dont TVA 10,00					35,58	
Total TVA					35,58	
Total des prestations	-	-	-	-		391,37€

ELEMENTS A VOTRE CHARGE

Travaux à réaliser : Installation intérieure, après compteur, à réaliser (cf § Objet)

Documents à fournir : Certificat de conformité de l'installation intérieure (délivré par votre installateur) à remettre à la mise en service et, pour bénéficier du taux de TVA réduit, l'attestation simplifiée (Cerfa n°13948*04 - téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) dûment complétée et signée à nous retourner avec la présente offre.

MODALITES DE PAIEMENT

Pour bénéficier de cette offre vous devez nous retourner notre proposition signée et régler un acompte de 50% du montant total TTC. Pour ce faire, vous pouvez :

- soit vous connecter sur le site (www.grdf.fr/paiementcb) pour valider et payer en ligne, par carte bancaire.
- soit nous retourner, à l'aide d'une enveloppe non affranchie, cette proposition datée, signée et accompagnée d'un chèque d'acompte à l'ordre de GRDF, à :

¹ Le coffret de comptage sera situé en limite de votre propriété, au plus proche du réseau de distribution de gaz naturel. Dans les cas particuliers où un coffret ne pourrait être posé (vitrines, nature de la façade extérieure, ...), nous conviendrons avec vous de l'emplacement du compteur. ² Ces prix sont conformes au catalogue des prestations de GRDF (accessible sur www.grdf.fr) et aux taux de TVA qui sont en vigueur au moment de la date de réception de la demande du client. Ces prix intègrent les Frais Généraux, conformément aux dispositions de l'article 3.1 des Conditions Générales. La date de mise en service s'effectuera dans les conditions précisées dans le catalogue des prestations de GRDF en vigueur au moment de la date de réalisation de la mise en service.

Date et signature au dos 

DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions du code de la consommation, je reconnais être informé que je dispose d'un droit de rétractation dans les conditions précisées en annexe 1 des Conditions Générales.

VALIDITE DE L'OFFRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Merci de bien vouloir valider auprès de votre installateur, la pertinence des caractéristiques techniques qui ont été retenues pour votre raccordement. En cas de modification, veuillez le mentionner en entourant les données correspondantes ci-contre :

Débit (m ³ /h)	6	10
---------------------------	---	----

Pression (mbar)	21	27	300
-----------------	----	----	-----

DELAIS DE REALISATION

Vous souhaitez bénéficier du gaz naturel chez vous le Les travaux de raccordement seront effectués au plus tard le, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives³ et de la réalisation, le cas échéant, des travaux préalables à votre charge. Il vous appartiendra de choisir un fournisseur et de demander votre mise en service 10 jours avant votre date de mise en service souhaitée. Nous mettons tout en œuvre pour respecter ce planning sous réserve que le paiement de votre acompte nous parvienne avant le

Afin de mieux vous accompagner dans vos travaux, merci de nous préciser les coordonnées de votre installateur, si vous les connaissez déjà :

Nom de l'entreprise :
Commune : Téléphone :

Fait à, le Signature : précédée de la mention « Bon pour travaux »
En deux exemplaires (dont un à retourner signé au moyen d'une enveloppe Libre Réponse à l'adresse mentionnée dans le § Modalités de paiement).

³ La faisabilité des travaux de raccordement est subordonnée à l'accord préalable des autorités administratives compétentes dans le cas d'une voie publique (accord demandé par nos services), et/ou de l'accord des copropriétaires dans le cas d'une voie privée, et/ou à la fourniture du titre attestant de la servitude de passage dans le cas d'une propriété enclavée (à nous transmettre le cas échéant).